



Fédération des Entreprises de Boulangerie – COMMUNIQUE DE PRESSE

Pau, 02 janvier 2019

Fermeture hebdomadaire des boulangeries (64) : victoire de la liberté d'entreprendre !

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la préfecture a abrogé l'arrêté du 28 juillet 2016 obligeant les commerces vendant du pain à fermer un jour par semaine.

A la suite d'une demande de boulangers ayant rejoint la Fédération des Entreprises de Boulangerie pour porter leurs revendications, les services de l'Etat ont reconnu qu'une majorité des professionnels du département souhaitaient en finir avec cet arrêté passéiste.

Le mode de consommation des Français mute, il était temps de donner aux boulangers les moyens de s'adapter.

Les français partagent majoritairement l'envie profonde des professionnels de la boulangerie. Selon un sondage IFOP de 2017, 56% d'entre eux sont favorables à l'abrogation des dispositions interdisant la liberté d'entreprendre dans le secteur.

Cette décision historique est un soulagement pour de nombreux commerces qui souhaitent se développer et maintenir l'emploi localement.